

Manifeste des Régions pour l'accompagnement des jeunes

L'action des Régions concerne de nombreux jeunes, dans les lycées, les centres de formation d'apprentis, les organismes de formation professionnelle et d'insertion. Elles investissent également dans les universités et la recherche.

Or, force est de constater que la jeunesse française dans sa diversité est confrontée à une situation économique et sociale créatrice de doutes et de renoncements.

Alors que cette phase de la vie devrait être celle de tous les apprentissages et tous les épanouissements, le peu de perspectives - pour trouver un emploi, un logement, se soigner, financer ses loisirs - en fait, **au contraire, celle de toutes les morosités**. Même ceux qui réussissent leur insertion doivent emprunter un chemin initiatique par trop semé d'embûches. La société française semble formuler aux des exigences antinomiques : des premières expériences professionnelles précaires, incompatibles avec le niveau de garanties demandé pour accéder à un logement autonome, aux demandes d'expérience professionnelle pour des postes qui devraient être pourvus par des primo-demandeurs d'emplois, sans oublier le poids des contraintes sociétales, de la peur du SIDA à la production excessive de dioxyde de carbone en passant par le financement des régimes sociaux.

À chaque jeune, fort de son parcours personnel, de ses caractéristiques, ses capacités et ses aspirations, la Nation tout entière doit pouvoir apporter une réponse universelle de soutien à son projet et à sa mise en place.

Les Régions veulent par ce présent manifeste expliciter les ambitions et la manière dont elles souhaitent participer à cette réponse.

En effet, en se positionnant ainsi, elles n'entendent pas s'ériger en contre-pouvoir de l'Etat. **L'Etat est plus que jamais nécessaire pour éviter les risques de déséquilibres territoriaux.** Il doit jouer son rôle de régulateur et de stratège, garantir la solidarité nationale et assumer pleinement ses compétences régaliennes.

Il a aujourd'hui besoin des Régions pour se rapprocher des enjeux des territoires et trouver les réponses efficaces pour les besoins des jeunes. Suffisamment proches pour proposer des actions répondant aux problèmes spécifiques de leurs territoires, suffisamment lointaines pour avoir une vision sereine et prospective, les Régions souhaitent participer à un grand service public d'éducation et de formation tout au long de la vie.

Loin de créer, comme certains le craignent, de nouvelles formes d'inégalités, **l'engagement des Régions** encouragera une saine émulation et **permettra à chaque territoire de trouver le chemin et les moyens appropriés pour atteindre les objectifs nationaux.**

Elles ont en outre démontré leur capacité à **avancer avec les acteurs de l'éducation et de la formation**, associations, mouvements d'éducation populaire, parents d'élèves, syndicats ouvriers, enseignants, étudiants et lycéens, branches professionnelles, directement sur les territoires.

La légitimité de l'action des régions à l'égard des jeunes s'expriment à la fois par la nature et de leurs compétences et par les savoir-faire accumulés.

En effet, depuis 25 ans, **les compétences des Régions en matière de formation et d'éducation n'ont cessé de croître :**

- *formation professionnelle des jeunes
- *apprentissage dans son plein exercice
- *validation des acquis de l'expérience
- *les enseignements artistiques
- *la formation professionnelle des adultes à travers l'AFPA
- *les formations sanitaires et sociales
- *l'accueil, la restauration, l'hébergement et l'entretien des lycées, qui viennent s'ajouter aux compétences plus anciennes, bâtiments et équipements pédagogiques
- *sans oublier les actions sociales et éducatives en direction des jeunes, ni l'investissement sans cesse réaffirmé des Régions dans l'enseignement supérieur.

Cet ensemble de savoir-faire, allié à leur rôle qui se renforce jour après jour dans la recherche et l'innovation, **font des Régions les piliers de la société de la connaissance qui s'annonce tous les jours plus présente.**

En outre, leur rôle décisif dans l'action économique permet d'allier expertise en matière de formation et connaissance du tissu économique et des filières d'avenir.

Enfin, leur engagement dans le développement du sport, de la culture et de la citoyenneté, aux côtés du mouvement associatif et de l'éducation populaire, complète leur disposition à être des acteurs majeurs de l'émancipation des jeunes.

Dans ces conditions, elles poursuivent trois objectifs principaux pour répondre aux aspirations des jeunes :

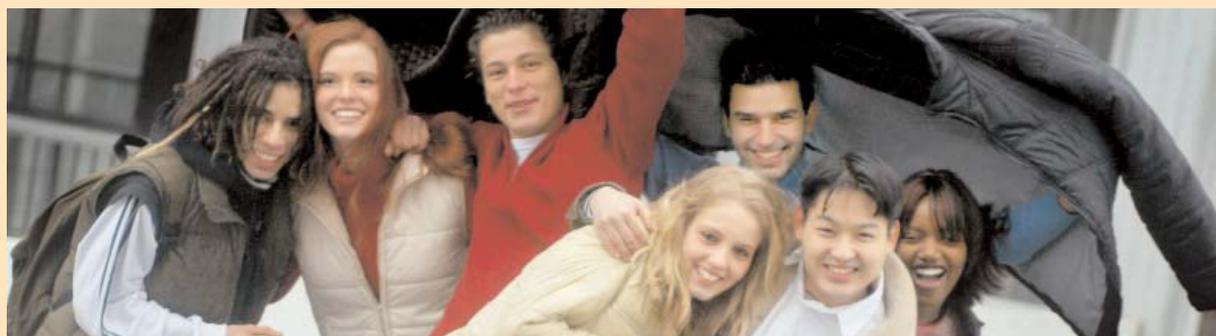
- * **Garantir l'égalité des droits**
- * **Assurer l'équité des moyens**
- * **Promouvoir le faire ensemble**

qui permettent à chacun de disposer des moyens pour faire face à son insertion professionnelle, économique et sociale.

L'égalité des droits, que promeuvent les Régions, **passé par un droit affirmé à l'éducation qui est simultanément le droit à l'accès de tous aux savoirs fondamentaux comme aux qualifications nécessaires**. Les efforts des Régions en matière de gratuité des manuels scolaires en sont la parfaite illustration. Elle passe par de nombreuses autres actions, tant pour les jeunes en formation initiale que pour ceux qui ont quitté le système éducatif. Elle passe également par un accès de tous à la culture, qui fait sortir de la solitude, de l'égoïsme, du communautarisme, de toutes les formes de repli sur soi en créant l'intérêt, la curiosité, le dialogue et par la formation à la citoyenneté, à travers des dispositifs de participation et de dialogue démocratique. Elle passe enfin par un accès égal à l'emploi, sans distinction autre que celle de la qualification.

Cette égalité de droits ne peut s'obtenir que par une équité des moyens : donner plus à ceux qui ont moins, donner de manière plus individualisée, plus concentrée pour permettre de compenser les inégalités dont sont victimes les jeunes. Ainsi, par exemple, la création de Zones renouvelées d'Éducation Prioritaires correspond à un besoin impérieux, qu'il convient pour les Régions de prolonger et d'étendre aux autres modes de formation dont elle a la charge. Dans l'esprit de la loi de 1989 sur l'éducation qui place le jeune au centre du système éducatif, les Régions déclinent leurs politiques de formation en fonction des besoins de chaque jeune. Cela nécessite d'être à même de mettre en place les outils permettant l'individualisation des parcours, du jeune en rupture avec le système éducatif à l'étudiant en deuxième ou troisième cycle (qu'elles épaulent dans les cursus traditionnels et dont elles ont la charge dans les cursus par apprentissage) en passant par le stagiaire de la formation professionnelle.

La promotion du faire ensemble, de la conduite de projet éducatif à l'expérience apportée par l'alternance en passant par la promotion des pratiques culturelles et sportives **apporte aux jeunes des expériences irremplaçables qui structurent leur personnalité et leur vision de la société**. Le faire ensemble permet de se rendre compte que la vraie autorité, dans le champ social, c'est la compétence, que ce soit au travail, sur un terrain de sport, ou dans la mise en oeuvre d'un projet scolaire. Il est en cela extrêmement complémentaire de l'instruction et de la qualification.



Pour atteindre ses objectifs, elles prennent des engagements forts dans trois domaines

1 - Mieux vivre

améliorer les conditions de vie des jeunes

Les Régions s'engagent à créer les conditions favorisant un environnement propice à l'épanouissement des jeunes : parcours de formation, logement, transport, accès aux soins, première expérience professionnelle, suivi individualisé...

... en faisant de chaque établissement de formation un lieu d'éducation et de vie ouvert sur la cité...

L'Etat a transféré aux Régions les personnels qui assurent les missions d'accueil, de restauration, d'hébergement et d'entretien des lycées (loi du 13 août 2004). Les Régions s'engagent à améliorer la qualité de ces services, à qualifier la formation de ces personnels tout en assurant la promotion de leurs savoir-faire.

Avec ces nouvelles responsabilités, les Régions prendront en compte l'exigence de développement durable, qu'il s'agisse de la construction comme du fonctionnement des établissements.

Par ailleurs, en vingt ans, les Régions ont fait évoluer les bâtiments scolaires d'un empilement de salles de classes vers de vrais lieux de formation pour les élèves et les enseignants. Elles ont fait évoluer les internats vers des résidences d'accueil et créer de véritables lieux de vie, à travers, notamment les maisons des lycéens mais aussi des espaces fonctionnels

adaptés au besoins des jeunes, centres de documentation, espaces informatiques libre service, espaces langues, lieux de culture, de détente, d'expression sportive sans oublier les espaces dédiés aux enseignants et aux agents techniques et ouvriers de service.

Ces lieux de vie doivent maintenant devenir des éléments structurants de leur territoire, des lieux ouverts à la diversité des publics, y compris en intégrant des adultes en formation, et des réalisations exemplaires sur le plan environnemental.

... en mettant en œuvre des aides sociales réduisant les inégalités économiques entre les jeunes...

La gratuité des manuels scolaires, l'aide au premier équipement des élèves en filière professionnelle, les bourses d'études, les aides au transport et à l'hébergement... constituent des mesures mises en place par les Régions permettant aux jeunes bénéficiaires de ne pas être trop pénalisés dans leur parcours par les coûts de formation.





... en permettant l'accès des jeunes au premier logement...

L'accès au premier logement ne doit pas constituer une course d'obstacles et de difficultés pour les jeunes. Avoir un logement, c'est un gage d'intégration sociale, donc de reconnaissance. C'est pourquoi, il convient de développer des mesures d'aides à l'accès au premier logement qui vont du soutien à la création ou à la rénovation des foyers de jeunes travailleurs, à la création de résidences sociales en passant par l'accompagnement d'initiatives innovantes contribuant à développer des logements locatifs pour les jeunes, en priorité les plus démunis.

...en promouvant des actions d'éducation et de prévention à la santé...

La santé est un bien collectif au même titre que l'éducation ou l'environnement. C'est une condition essentielle à l'insertion sociale et professionnelle. Elle ne se résume pas seulement à cela : elle renvoie aussi aux conditions de vie, de travail, d'environnement, au bien-être, moral et physique de chacun. C'est en cela que l'on peut aussi parler d'une exigence de "santé durable" pour tous les jeunes. Renforcer l'observation en santé publique, agir prioritairement par la prévention, l'éducation et la promotion de la santé et permettre un accès aux soins équitables constituent des axes d'actions sur lesquels les Régions souhaitent s'engager. La nouvelle compétence dévolue aux Régions en matière de formation sanitaire et sociale doit être l'occasion de mieux satisfaire encore aux besoins des citoyens.

2 - Mieux s'insérer

contribuer à une insertion sociale et professionnelle sécurisée pour chaque jeune

... en prévenant et en remédiant au décrochage de formation...

Le décrochage de formation peut être synonyme de chômage et de précarisation. Les Régions développeront les dispositifs qu'elles ont expérimenté ces dernières années pour prévenir le décrochage scolaire et re-scolariser, avec des méthodes alternatives, les jeunes décrocheurs. Au-delà de la connaissance et de l'analyse des situations de rupture des formations, il s'agit bien ici d'être en mesure de proposer à chaque jeune un parcours qualifiant adapté. Cette solution requiert le développement d'une prise en charge individualisée.



... en accompagnant chaque jeune vers son premier emploi...

Chaque jeune, avant sa sortie d'un système de formation, doit être accompagné vers l'emploi. Les Régions facilitent et fédèrent toute action permettant cet accompagnement. Elles s'appuient sur un partenariat construit avec l'Education nationale, l'ANPE et les Missions Locales - PAIO afin d'éviter toute rupture dans la prise en charge du jeune.

Par ailleurs, elles s'engagent à favoriser l'insertion des jeunes par des dispositifs spécifiques d'aides à la création, la transformation et la reprise d'entreprise. Elles aident au financement d'emplois d'utilité sociale dans le monde associatif. Elles promeuvent également l'emploi des jeunes à travers des clauses sociales dans leurs marchés publics et la promotion des bonnes pratiques dans les entreprises en matière de politique d'embauche.

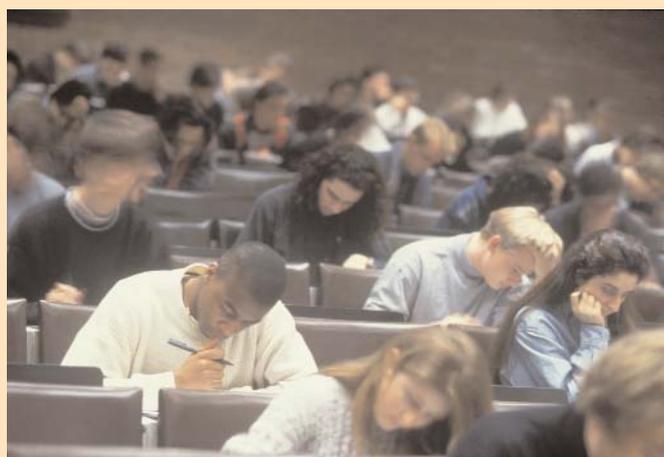


... en améliorant la relation orientation - formation - emploi ...

L'insertion professionnelle est d'autant plus facilitée que la qualification détenue répond aux caractéristiques du marché de l'emploi. Il est de la responsabilité des acteurs publics d'éclairer les jeunes, leurs familles et les acteurs

de la formation sur les réalités de ces marchés. En conséquence, les Régions s'attachent à développer des accès facilités à l'information et au conseil par un maillage territorial et optimisé des ressources disponibles : CIO, Mission Générale d'Insertion, Missions locales, ONISEP, Maisons de l'Emploi...

Responsables du schéma des formations, les Régions veulent aussi pouvoir intervenir aux côtés de l'Etat et des universités sur la répartition de l'ensemble des formations, y compris générales. Responsables de l'aménagement du territoire et du développement économique, elles sont en effet au carrefour des aspirations des citoyens, d'un projet politique de transformation de leur territoire, et des besoins exprimés par le secteur économique. Elles sont ainsi bien placées pour dynamiser la relation formation-emploi, qui devient de plus en plus complexe et demande une gestion de plus en plus proche du terrain au fur à mesure que se développe la formation tout au long de la vie .



...en donnant à chaque jeune les moyens d'apprendre tout au long de la vie...

Dans la société actuelle, les compétences sont les principaux atouts d'un territoire et de ses habitants. Pouvoir réellement apprendre tout au long de la vie, c'est

la promesse d'une société plus juste, d'une émancipation collective partagée. Le droit d'apprendre tout au long de la vie ne se décrète pas, il se construit en donnant aux jeunes les moyens matériels et intellectuels d'exercer ce droit.

Aussi, les Régions concourent à l'élaboration de parcours de formation solides et prennent des initiatives favorisant l'accès à une qualification ou à un diplôme tels que la gratuité de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), la modularisation des formations, les " passeports " destinés à assurer la " traçabilité " des démarches d'orientation et de formation, des expériences professionnelles...

3. Mieux s'engager

aider les jeunes à appréhender les mutations de notre société

Mobilité, coopération décentralisée, partenariats, échanges, projets scientifiques, culturels et artistiques, démocratie participative, les Régions engagent les actions propres à ouvrir les jeunes aux enjeux actuels et futurs d'une société " mondialisée " et solidaire.

...en développant toute initiative visant à une éducation à la citoyenneté...

Permettre aux jeunes de devenir des acteurs engagés dans la vie de la cité, c'est leur donner les moyens de mieux comprendre le monde et d'avoir conscience du rôle qu'ils peuvent jouer. Les actions visant à développer, par exemple, l'esprit critique et l'appropriation des médias, la solidarité envers les autres et l'ouverture européenne et internationale,

l'enrichissement culturel et sportif, l'envie d'entreprendre, ou encore une compréhension d'enjeux de société... sont de nature à favoriser une éducation à la citoyenneté pour chaque jeune. C'est un choix majeur des Régions d'impulser de telles initiatives qui valoriseront l'expression ou l'éclosion de leurs talents.

... en incitant à une prise d'engagement et de responsabilité des jeunes...

Plutôt que de stigmatiser la jeunesse, il faut lui reconnaître une capacité créatrice à participer à l'évolution de la République et de la Nation. Il importe de favoriser toute mesure qui concourt à mettre les jeunes en position de s'engager, de porter des projets, de prendre des responsabilités, bref, de participer à la vie démocratique. En ce sens, les Régions renforceront les Conseils régionaux des jeunes ou d'autres dispositifs participatifs...

...en favorisant l'égal accès au numérique et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication...

L'explosion de l'information, des échanges mondialisés, et des technologies de la communication constituent aujourd'hui et plus encore demain un environnement dans lequel vivront les jeunes. Le numérique ne doit pas constituer un facteur supplémentaire d'inégalité entre les jeunes. Les Régions concourent à la fois à la création d'espaces numériques de travail et de connaissance et à des accès facilités aux ressources numériques. Elles incitent de plus en plus à une réflexion sur les usages collaboratifs.





...en développant la mobilité et l'ouverture sur le monde...

En reprenant à leur compte la devise européenne " unis dans la diversité ", les Régions souhaitent faire connaître et partager aux jeunes l'ambition de bâtir un monde qui respecte la liberté et l'identité de chacun des peuples qui la composent. Les coopérations internationales ainsi que les échanges, les projets européens, le développement de l'axe nord-sud, l'accompagnement des pays émergents sont autant d'occasions de permettre aux jeunes de s'ouvrir au monde.

L'éducation et la formation de la jeunesse sont si importantes qu'elles doivent mobiliser toutes les énergies. Dans l'ensemble de leurs compétences, les Régions savent déjà travailler avec les forces vives de leurs territoires, élaborer avec elles la stratégie territoriale, les accompagner dans sa mise en œuvre, être là aussi pour dire ce qui réussit et ce qu'il faut changer. Communes, intercommunalités, Départements, associations d'éducation populaire, et naturellement l'Etat, seront nos premiers partenaires dans ce domaine.

L'action des Régions ne cherche pas à discriminer les jeunes dans la population, mais à reconnaître les attentes et les difficultés spécifiques liées au passage entre le monde de l'enfance et le monde adulte. Au contraire, elles soutiennent toutes les initiatives de dialogue entre les générations pour, ensemble, mieux préparer les jeunes à prendre en main leur avenir et les rênes de la société. En contribuant à mettre le pied à l'étrier de toute une génération, les Régions se mobilisent pour que les difficultés des jeunes d'aujourd'hui, la précarité, l'injustice sociale, l'instabilité professionnelle puissent être combattues et ne deviennent jamais les difficultés de l'ensemble de la société demain.

Aujourd'hui, le pessimisme induit souvent un constat d'impuissance, face aux délocalisations des activités industrielles, agricoles et commerciales. **En affichant très nettement leur conviction** que chaque jeune doit trouver toute sa place sur tous les territoires, **les Régions se mobilisent pour l'aider à franchir tous les obstacles** sur les chemins de la connaissance, l'accompagner afin qu'il acquière les compétences nécessaires à son entrée dans la vie active, **le préparer à ses responsabilités de citoyen et lui permettre d'établir des liens nécessaires positifs et fructueux avec les autres générations.**

Parce que les régions savent se mobiliser pour construire l'avenir de leurs territoires elles se donnent comme première ambition de redonner à la jeunesse espoir dans son avenir.